

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 1

L'an **deux mil vingt cinq, le dix sept juin, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Date de la convocation : **10/06/2025**

Date d'affichage : **23/06/2025**

Étaient présents : M. Guy PARIS, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : M. Michel BREQUIGNY, Mme Aurélie BLONDEL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Michel BREQUIGNY en faveur de M. Christian BEAUDOIN.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 17

Secrétaire : Mme Véronique CAREL.

**OBJET : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : établissement du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (Exercice 2024)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de prendre l'attache d'un assistant à maître d'ouvrage pour la rédaction du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif.

Le SIDESA (Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval) nous a remis une proposition s'élevant à 1224 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 18 Voix Pour), décide:

- de retenir le devis du SIDESA de MONT-SAINT-AIGNAN (76) d'un montant de 1224 euros toutes taxes comprises pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives (convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage) et financières relatives à cette opération.

Les crédits nécessaires seront pris au compte 617 de la section d'exploitation du budget ASSAINISSEMENT.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 23/06/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire de séance, Mme  
Véronique CAREL

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Guy PARIS

